



PROBLEME VEHICULE xxxxxxxxxxxxxx

Par **Mirly31**, le **19/11/2014** à **18:36**

Bonjour,

En date du 22 septembre 2014, j'ai acheté un véhicule d'occasion de 26000km au prix de 10790 euros, garanti jusqu'en mai 2016 dans une concession automobile, xxxxxx par l'intermédiaire d'un commercial.

Il s'agit d'une xxxxxx diesel.

Jusqu'à ce jour, j'avais toujours circuler avec des véhicules essence et cette acquisition devait me permettre de prêter cette voiture à ma fille qui vient d'avoir son permis et à mon fils qui d'ici février débutera la conduite accompagnée.

Très rapidement le voyant du filtre à particules(FAP) s'allume ainsi que le voyant "89" qui témoigne d'un dysfonctionnement.

Selon moi, il est évident qu'elle possédait un vice caché

LE 10 octobre, je l'amène au garage et je DEMANDE CE JOUR PRECIS à échanger ce véhicule contre une citadine essence de type xxxxxx car je pressens que ce véhicule me causera des problèmes. Ce jour là, un dégrassage du FAP a été effectué.

Il m'a été répondu de revenir le 22 octobre, jour où des véhicules de la même équivalence seraient présents afin de procéder à un échange.

Entre le 11 octobre et le 22 octobre, le FAP se rallume, le voyant "89" est constamment allumé, le moteur semble "souffrir". Je ne me sens pas en sécurité.

Patiemment, j'attends le 22 octobre et je me présente à la concession.

Je rencontre le commercial qui a des xxxxxx essence.

Et, oh surprise, alors que xxxxxx coûte 1000 euros moins cher que la xxxxxx, le commercial

m'informe que je dois rajouter 1500 euros pour frais divers. Entre temps ,la xxxxxx a été dévaluée.....

Je reviens vers lui le 30 octobre, et à nouveau ,il me demande de lui faire une proposition par écrit pour procéder à l'échange.

Pour moi, c'est inconcevable. Vous trouverez en pièce jointe le courrier que j'ai envoyé avec AR à xxxxxx FRANCE le 22/10/14.

Entre le 22 octobre et le lundi 3 novembre la xxxxxx est demeurée à la concession car les défaillances provenaient du TURBO qu'il a fallu changer. Sachez qu 'un tel problème est EXEPTIONNEL et donc ANORMAL.

Le samedi 1er novembre j'ai envoyé un mail avec AR à xxxxxx FRANCE ainsi qu'au directeur de xxxxxx les informant que je demandais à ce qu'ils me reprennent la xxxxxx.

Lundi 3 nov, en début de matinée,le commercial me laisse un message pour me dire qu'il a eu la direction et qu'en début de semaine prochaine(semaine du 10 novembre),des xxxxxx vont rentrer.

Le 10 novembre, j appelle, :toujours pas de véhicule .Le jeudi 13, je rappelle , toujours pas de véhicule!!! Le lundi 17, je me déplace....et toujours pas de véhicule. Il m'a dit que ce jeudi 20 novembre ,elles devraient "arriver".

J'ai le sentiment que l'on me fait tourner en "rond".

Lorsque je suis venue au garage le lundi 17 à 8h00, c'est suite à un RDV que j'avais pris depuis vendredi 14 car malheureusement la xxxxxx avait des soucis au démarrage depuis le 5 novembre, avec le voyant de la pédale d'embrayage qui clignotait.

Je vous fais grâce de tous les détails.

CE jour, nous sommes le 19 novembre, et j'ai la sensation que la concession fait tout pour me faire perdre du temps et de l'argent.

J'ai besoin de conseils, que puis je faire? quels sont mes droits?

En principe, je reviens demain AM à la concession

Ma REQUETE est SIMPLE:SOIT xxxxxx M' ECHANGE LA xxxxxx CONTRE UN VEHICULE DE MEME EQUIVALENCE SOIT LA SOCIETE ME REMBOURSE et j achète un véhicule ailleurs.

Je vous remercie par avance pour l'attention que vous m'avez accordée

Je vous prie, Monsieur, Madame d'agrèer ma considération.

Par **moisse**, le **19/11/2014** à **20:05**

Bonsoir,

[citation]Ma REQUETE est SIMPLE:SOIT xxxxxx M' ECHANGE LA xxxxxx CONTRE UN VEHICULE DE MEME EQUIVALENCE SOIT LA SOCIETE ME REMBOURSE et j achète un véhicule ailleurs.[/citation]

Ce n'est pas ce que prévoit le code de la consommation.

[citation]Selon moi, il est évident qu'elle possédait un vice caché [/citation]

C'est à celui qui l'invoque de le démontrer.

[citation]LE 10 octobre, je l'amène au garage et je DEMANDE CE JOUR PRECIS à échanger ce véhicule contre une citadine essence de type Opel Corsa car je pressens que ce véhicule me causera des problèmes. Ce jour là, un décrassage du FAP a été effectué. Il m'a été répondu de revenir le 22 octobre, jour où des véhicules de la même équivalence seraient présents afin de procéder à un échange.

[/citation]

En fait vous demandez la reprise d'un véhicule d'occasion pour l'achat d'un autre véhicule d'occasion.

Vous ne pouvez poursuivre le garage que dans le cadre de la garantie de conformité qu'il vous doit.